

## L'Accueil de loisirs, comment ça fonctionne ?

Lieu d'accueil des enfants de 3 à 12 ans, l'accueil de loisirs municipal est un espace de détente, de socialisation et d'ouverture culturelle.

Les enfants y sont accueillis à la journée ou demi-journée (9h00-12h00 et 14h00-17h00), avec ou sans repas. Un accueil est possible de 7h00 à 19h00. Le repas et le goûter sont fournis par le restaurant municipal.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés du BAFA, du BAFD ainsi que du brevet de secourisme.

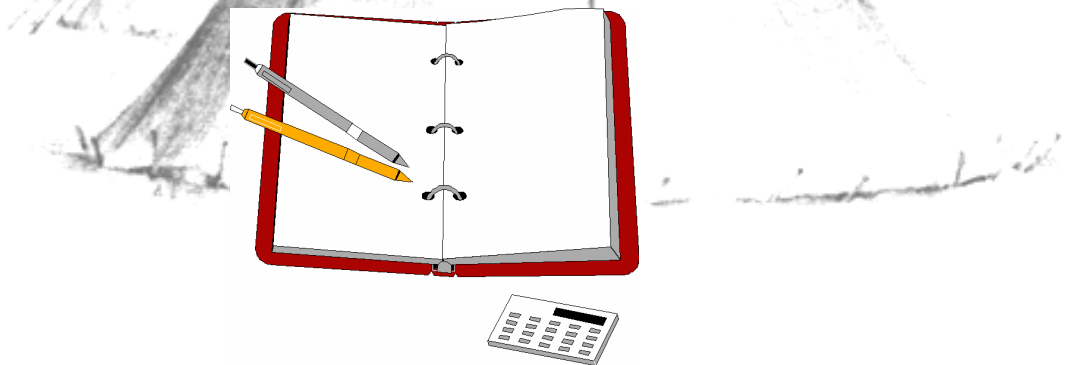
### Comment et quand s'inscrire ?

Un dossier de renseignements est à remplir pour toute nouvelle inscription, il est valable pour l'année scolaire en cours.

Il est à retirer à l'accueil de loisirs ou à la mairie (pièces obligatoires : fiches sanitaires, justificatif de domicile, justificatif CAF ou MSA avec n° d'allocataire, attestation responsabilité civile).

Les programmes d'activités sont mensuels, ils sont diffusés à l'accueil de loisirs, dans les écoles de la commune et à la mairie.

Les inscriptions s'effectuent pour le mois ou les vacances au moyen du coupon ci-joint. Ils sont ensuite à déposer dans les boîtes prévues à cet effet avant la date limite indiquée.



### Permanences téléphoniques :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h00

Mercredi au 02 99 09 13 63 ou en cas d'absence au 06 76 11 48 63 (juillet) ou 06 85 57 51 09 (août)